



Fiche d'information: améliorer le placement sur le marché du travail

Plusieurs mesures sont prévues pour améliorer le placement sur le marché du travail.

Rencontre nationale le 20 juin 2024

Cette rencontre permettra aux différents acteurs du domaine (représentants des bureaux cantonaux de l'intégration, aide sociale et services publics de l'emploi) d'échanger leurs expériences et de discuter des mesures à prendre pour renforcer leur collaboration. Trois problématiques essentielles y seront abordées :

- le conseil et l'accompagnement en vue de l'intégration sur le marché du travail des personnes relevant du domaine de l'asile, les améliorations à apporter au niveau de l'exécution de l'obligation d'annoncer aux services publics de l'emploi les personnes admises à titre provisoire et les réfugiés reconnus (cf. également les mesures énumérées sous « Lettre commune SEM/SECO », plus bas) ;
- les prestations et le financement des mesures en faveur de l'intégration professionnelle des personnes relevant du domaine de l'asile ;
- l'optimisation des activités d'information, de sensibilisation et de communication menées à l'intention des employeurs et des groupes cibles (bénéficiaires du statut S, personnes admises à titre provisoire et réfugiés) d'une part, et de celles menées entre les services cantonaux, d'autre part.

À l'issue de la rencontre, des recommandations seront formulées à l'adresse des cantons en vue du renforcement de la collaboration et de la communication. Il s'agit, de par ces échanges, de donner une nouvelle impulsion au placement des personnes relevant du domaine de l'asile qui sont aptes à intégrer le marché du travail (bénéficiaires du statut S, personnes admises à titre provisoire et réfugiés reconnus [AP/R]) dans les cantons et d'améliorer la communication.

Lettre commune SEM/SECO

À la mi-mai, les cantons seront informés des différentes mesures prises pour améliorer la situation au niveau du placement des personnes sur le marché du travail, mesures qu'ils seront invités à mettre en œuvre.

Les mesures concernées sont les suivantes :

- optimisation de l'exécution de l'obligation d'annoncer les AP/R auprès des services publics de l'emploi et extension de cette obligation aux bénéficiaires du statut S ;
- amélioration de l'information destinée aux bénéficiaires du statut S concernant les possibilités de soutien offertes par les ORP ou par les services d'encouragement à l'intégration ;
- obligation éventuelle faite aux personnes concernées de prendre part aux mesures d'intégration professionnelle et possible modification de l'ordonnance pertinente ;



- incitation à organiser des rencontres régionales et cantonales entre les services publics de l'encouragement à l'intégration, de l'aide sociale, de l'emploi et les employeurs ou représentants des différentes branches.
- Juin 2024 : rencontre nationale
- *Path2Work* (voir ci-dessous)

Path2Work

La plateforme *Path2Work* offre aux réfugiés résidant en Suisse un soutien gratuit dans leur recherche d'emploi. Elle s'adresse expressément aux personnes relevant du domaine de l'asile, facilite leur accès à des offres d'emploi et leur fournit des outils d'aide pour formuler et déposer leur candidature. *Path2Work* a ceci de particulier qu'elle permet aux personnes concernées de compléter la liste de leurs qualifications avec un profil de compétences établi directement en ligne. Grâce à ce profil, la recherche d'emploi devrait être facilitée, d'autant que des options supplémentaires sont disponibles.

Path2Work s'adresse toutefois aussi aux employeurs en attirant leur attention sur des profils de candidats qui pourraient leur convenir. L'offre disponible sur cette plateforme vient compléter celle des services de l'emploi régionaux et des services d'encouragement à l'intégration.

Développée par l'EPF de Zurich et l'Université de Lausanne, cette plateforme entre dans le cadre d'un projet d'étude soutenu par le SECO et par le SEM ; lors d'une première étape de test, quelque 4000 personnes relevant du domaine de l'asile (bénéficiaires du statut S, personnes admises à titre provisoire et réfugiés reconnus) ont été invitées, début mai, à participer à cette étude et à utiliser *Path2Work*. Au cours de l'année, l'accès à la plateforme devrait être progressivement étendu à d'autres participants du groupe cible.

Délégué à l'intégration professionnelle

Le DFJP a nommé Adrian Gerber au poste de délégué à l'intégration professionnelle. M. Gerber sera chargé, en accord avec le SEM, d'apporter un soutien aux entreprises présentes sur le territoire national qui connaissent une pénurie de main-d'œuvre en les mettant en contact avec les bénéficiaires du statut S, les réfugiés et les personnes admises à titre provisoire qui sont à la recherche d'un emploi. Pour ce faire, il travaillera en étroite collaboration avec les services cantonaux chargés de l'encadrement et de l'accompagnement des personnes relevant du domaine de l'asile. Sa longue expérience à la tête de la Division Intégration du SEM a permis à Adrian Gerber d'acquérir de grandes connaissances en la matière et de se forger un solide réseau dans le domaine de l'intégration professionnelle.

Contact :

En cas de questions concernant la rencontre nationale ou la lettre commune SEM/SECO : arbeitsmarktintegration@sem.admin.ch

Pour de plus amples informations sur *Path2Work* : Dominik Hangartner, professeur à l'EPF de Zurich, dominik.hangartner@gess.ethz.ch, tél. : +41 44 632 02 67

Autres informations relatives au délégué à l'intégration professionnelle : Service de communication DFJP, info@gs-ejpd.admin.ch, tél. : +41 58 462 18 18